



# 100 milliards pour relancer la France

L'exécutif présente son plan de relance, jeudi, qui mêle baisse d'impôts et investissements de long terme

Après l'urgence, la reprise et le temps long. Préparé depuis la fin du printemps, reporté après la rentrée scolaire, le plan de relance censé remettre l'économie tricolore sur les rails de la croissance après la pandémie de Covid-19 devait être annoncé, jeudi 3 septembre, en conseil des ministres.

Baptisé « France Relance », il consistera principalement à accélérer l'investissement dans des secteurs innovants et dans la transition écologique, tout en entérinant un nouveau coup de pouce fiscal pour les entreprises. Ce faisant, il vise « à la fois à relancer l'activité à court terme, et à préparer la France à l'horizon 2030 », explique-t-on à Matignon. « Relancer l'économie et lutter contre le chômage, c'est l'objectif prioritaire de ce plan », a précisé le premier ministre, Jean Castex, jeudi matin sur RTL. Un double objectif pour ce qui est présenté comme un « grand plan d'investissement », d'un montant total de 100 milliards d'euros sur deux ans et demi, décliné en quelque soixante-dix mesures.

Au-delà de l'ampleur des chiffres et de la tâche – en l'état actuel des prévisions, la crise sanitaire et ses répercussions devraient faire chuter la croissance de 11 % cette année, la pire récession depuis 1945 –, c'est aussi, en creux, une manière pour Emmanuel Macron et son gouvernement de dessiner les contours de la politique économique de la fin de mandat.

## COMPÉTITIVITÉ

En l'occurrence, l'accélération d'une politique de l'offre, qui consiste à privilégier l'investissement de long terme et le soutien aux entreprises en espérant en fine créer de la croissance et des emplois, est clairement assumée. Elle permet d'inscrire l'action économique dans la continuité de la première partie du quinquennat – notamment sur la compétitivité des entreprises.

C'est aussi un moyen, pour le chef de l'Etat, de se projeter dans la durée. « Le créneau politique de Macron, c'est de dire: je change la France. Il n'est pas là pour gérer. Un plan de relance de court terme, pour stabiliser, avec uniquement des mesures macroéconomiques

**Le premier ministre, Jean Castex, et le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, à l'Élysée, le 26 août.**

LUDOVIC MARIN/AFP



keynésiennes, ça n'aurait pas été cohérent avec son message politique », décrypte un habitué des couloirs ministériels. Pas question, dès lors, d'accéder aux demandes de « chèques relance » pour les plus modestes, comme proposé par le patron de la CFDT, Laurent Berger, dans un entretien au Monde lundi. « Il aurait été plus facile de faire un plan de soutien à la demande, en baissant la TVA d'un point ou en augmentant les prestations sociales. Mais ce n'est pas comme ça qu'on prépare la France aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle et qu'on renforce l'outil de production. La demande, c'est l'emploi », assure-t-on dans l'entourage du ministre de l'économie, Bruno Le Maire. A Bercy, on rappelle aussi les 28,5 milliards d'euros qu'a déjà déboursés l'Etat cette année pour fi-

nancer le dispositif massif de chômage partiel des salariés. Et on s'appuie sur le montant historique de l'épargne accumulée par des Français inquiets – soit 100 milliards d'euros désormais – pour repousser l'idée d'un soutien global à la consommation. Le résultat? Un paquet parfois hétéroclite de mesures, dont certaines – prime de rentrée, plan jeunes, santé, programmes d'investissements d'avenir... – ont déjà été dévoilées.

Dans le détail, les grands axes évoqués avant l'été ont été conservés. Quelque 30 milliards d'euros devraient être consacrés à la transition écologique, « afin de couvrir les domaines les plus émetteurs de gaz à effet de serre », justifie-t-on: les transports (aide à SNCF Réseau, fret ferroviaire, petites lignes de train, soutien au vélo, bonus écolo-

gique auto...), mais aussi la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements, l'industrie et l'agriculture.

Second grand axe, 34 milliards d'euros seront consacrés à la compétitivité des entreprises, à travers la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production – cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises – et impôts fonciers, ces taxes prélevées sur le chiffre d'affaires des sociétés. Un volet renforcement des fonds propres des entreprises est aussi prévu à travers un mécanisme de garantie de prêts de long terme, ainsi que des subventions à l'investissement pour des projets industriels et de relocalisation et une aide à la transition numérique des TPE et PME.

Enfin, « France Relance » comprendra un volet cohésion sociale

**LE GOUVERNEMENT ESPÈRE CRÉER 160 000 EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES EN 2021**

et territoriale (36 milliards d'euros). Il s'agira essentiellement de mesures pour l'emploi (chômage partiel de longue durée, formation, plan jeunes... pour un total de 16 milliards d'euros), la cohésion territoriale (dont construction de logements sociaux, aides aux petits commerces, soutien aux collectivités, pour 9,5 milliards), et d'investissements sur la dépendance ainsi que ceux annoncés dans le cadre du Ségur de la santé (6 milliards).

## PAS DE « SAUPOUDRAGE »

En comparaison, le soutien aux personnes précaires (majoration de 100 euros de l'allocation de rentrée, tickets restaurants universitaires à 1 euro, et soutien aux associations) ne représentera que 800 millions d'euros.

A Bercy, on se défend toutefois de tout « saupoudrage ». « Ce plan ne doit pas être un feu de paille, mais il doit investir dans les secteurs qui feront la croissance de demain. Il représente quatre points de PIB sur deux ans, soit la perte de croissance due à la crise », ajoute-t-on à Matignon. A Bercy, on insiste aussi sur « la nécessité de poursuivre les réformes structurelles, comme celle d'action logement et des retraites ».

L'exécutif compte toutefois toujours cantonner la « dette Covid » dans une structure ad hoc afin de la rembourser sur le long terme, sur le modèle de la dette de la Sécurité sociale, avec une recette: la contribution au remboursement de la dette sociale, un prélèvement de 0,5 % s'appliquant à l'essentiel des revenus. Enfin, s'il estime avoir « bien calibré » son plan de relance, le gouvernement n'exclut pas, en cas de dégradation de la situation économique ou sanitaire, de nouvelles mesures pour soutenir l'emploi et l'économie. ■

A. T.

## Le financement des mesures va peser sur la dette publique

SACRÉ PARADOXE pour un ministre des finances, ancien ténor de la droite qui plus est. « C'est le temps de la dépense publique! », a lancé Bruno Le Maire, mercredi 2 septembre, à la veille de la présentation en conseil des ministres du plan de relance de 100 milliards d'euros. Une formule destinée à souligner à quel point la crise sanitaire et ses conséquences ont bouleversé la doxa budgétaire.

« L'erreur à ne pas commettre, ce serait d'appuyer en même temps sur le frein et l'accélérateur. Le rétablissement des finances publiques passe après la relance économique », a poursuivi le locataire de Bercy. « Nous n'avons pas abandonné nos objectifs de rétablissement des finances publiques, mais ils s'inscrivent dans le long terme. Je souhaite que la dette publique française baisse à partir de 2025, mais jusque-là, nous aurons 120 % de dette publique », a prévenu le ministre, qui a rappelé qu'il n'y aurait toutefois « pas de recrutement supplémentaire dans la fonction publique d'Etat ».

A Matignon, on ne dit pas autre chose. Le gouvernement a beau afficher un plan d'investissement de long terme, avec pour

seule mesure pérenne la baisse des impôts de production, c'est très vite que les dépenses du plan de relance vont peser sur le déficit public.

« La crise va se traduire par une forte hausse de la dette. Sur les 100 milliards d'euros du plan de relance, 80 milliards pèseront sur le déficit public, dont la moitié sera prise en charge par l'Union européenne [dans le cadre de son plan de relance] », explique-t-on dans l'entourage du premier ministre, Jean Castex. Et encore, cette moitié ne sera probablement remboursée que dans un an, en juin 2021.

## « Nécessité de poursuivre les réformes »

Sur les 40 milliards d'euros restant à financer, de 30 % à 40 % devraient être comptabilisés dès le projet de loi de finances 2021, qui sera présenté fin septembre. Soit un peu plus de 0,5 point de produit intérieur brut (PIB), qui s'ajoutera aux 5,5 % de déficit public prévu en 2021. Concernant les 20 milliards restants, il s'agira de financement par la banque publique d'investissement Bpifrance et la Caisse des dépôts, ou d'apports en capital pour le secteur ferroviaire.

Pas question, en revanche, d'augmenter les impôts, jure-t-on. C'est par le retour à meilleure fortune économique que se fera le redressement des finances publiques. « L'équilibre que nous retrouverons à terme ne se fera pas par une hausse des prélèvements fiscaux et sociaux mais par un retour de la croissance, de l'activité et donc des rentrées fiscales et sociales », explique-t-on à Matignon. A Bercy, on insiste aussi sur « la nécessité de poursuivre les réformes structurelles, comme celle d'action logement et des retraites ».

L'exécutif compte toutefois toujours cantonner la « dette Covid » dans une structure ad hoc afin de la rembourser sur le long terme, sur le modèle de la dette de la Sécurité sociale, avec une recette: la contribution au remboursement de la dette sociale, un prélèvement de 0,5 % s'appliquant à l'essentiel des revenus. Enfin, s'il estime avoir « bien calibré » son plan de relance, le gouvernement n'exclut pas, en cas de dégradation de la situation économique ou sanitaire, de nouvelles mesures pour soutenir l'emploi et l'économie. ■

L'exécutif espère, avec ce plan, créer 160 000 emplois supplémentaires en 2021, alors que 800 000 destructions de postes sont attendues en 2020. « Nous dépasserons largement les 10 % de taux de chômage dans les mois qui viennent. Nous voulons revenir en dessous à début 2022 », a précisé Bruno Le Maire.

Reste à voir comment sera assurée l'exécution de France Relance, prévu pour s'étaler sur à peine plus de deux ans. Bercy annonce un objectif ambitieux d'un tiers des montants décaissés d'ici à fin 2021. Mais le risque est grand que les projets ne soient pas identifiés, prennent du retard ou que les fonds soient utilisés pour financer des besoins plus immédiats.

Pour être le plus efficace possible, Matignon promet un pilotage interministériel mensuel, et un recensement des projets au plus près du terrain, en lien étroit avec les collectivités. Tout projet qui prend trop de retard verra ses fonds réalloués. En revanche, aucune contrepartie directe n'est exigée des entreprises, notamment à la baisse des impôts de production.

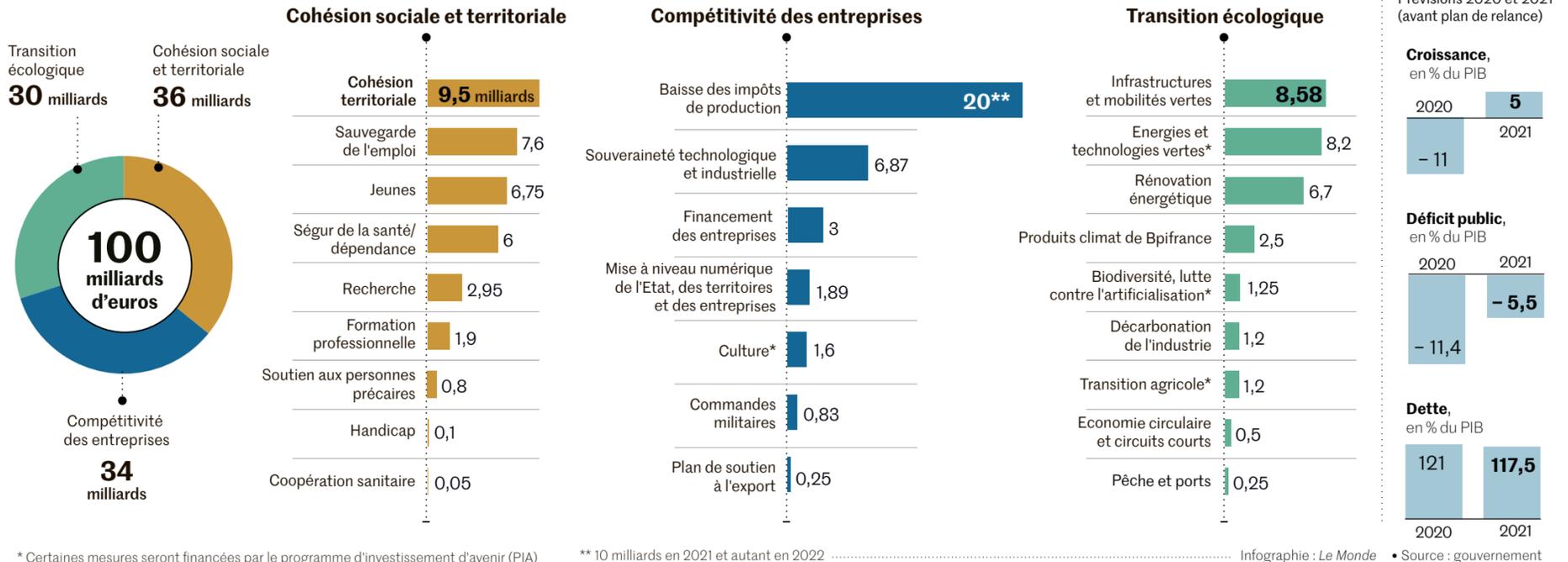
« Cela demandera un suivi très fort de l'Etat. Il y aura aussi un arbitrage entre d'une part la qualité des projets, et la rapidité de leur mise en chantier. Ce sera le cas des projets d'investissement vert, qui ne peuvent pas avoir d'impact sur l'emploi très rapidement. Mais ce sont l'enjeu et la difficulté à affronter pour un plan qui veut à la fois relancer sur le court terme et transformer sur le long », estime Philippe Martin, le patron du Conseil d'analyse économique, un think tank rattaché à Matignon.

Un défi d'autant plus complexe que l'année 2022 sera marquée par l'échéance présidentielle. Or, on le sait, tempo politique et impératifs économiques sont rarement alignés. ■

AUDREY TONNELIER

## PLAN DE RELANCE

## Trois grands axes et un impact important sur les finances publiques



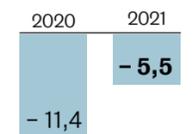
## Des finances publiques largement affectées

Prévisions 2020 et 2021 (avant plan de relance)

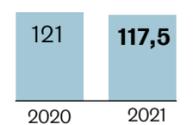
## Croissance, en % du PIB



## Déficit public, en % du PIB



## Dette, en % du PIB



Infographie : Le Monde • Source : gouvernement

## Ecologie Un « premier pas nécessaire »

Trente milliards d'euros seront dédiés notamment à la rénovation des bâtiments, aux transports et à l'énergie

Un tiers environ du plan de relance économique présenté jeudi 3 septembre sera consacré à la transition écologique, ou encore au « verdissement de l'économie », selon les mots du gouvernement, soit une trentaine des 100 milliards d'euros annoncés sur la période 2020-2022. Ces 30 % consacrés à cette « accélération sans précédent » de la transformation écologique correspondent, de fait, aux 30 % qui doivent être attribués à la lutte contre le réchauffement climatique, selon les critères du plan de relance européen présenté en juillet. La volonté affichée est de « couvrir tous les champs d'activité les plus émetteurs de gaz à effet de serre » et de rendre ce plan cohérent avec les objectifs climatiques de l'accord de Paris de décembre 2015.

Sans surprise, les plus grosses sommes seront investies dans les transports (11 milliards d'euros), l'énergie (8,2 milliards) et la rénovation énergétique des bâtiments (6,7 milliards). A cela, il faut ajouter les mesures dévolues à l'agriculture et à l'alimentation

« IL FAUT QUE CES MONTANTS SOIENT PÉRENNISÉS : LE CLIMAT A BESOIN D'UN EFFORT SUR LA DURÉE »

LOUISE KESSLER  
directrice du programme économie de l'Institut de l'économie pour le climat

(1,2 milliard d'euros, notamment pour la transition agroécologique, le bien-être animal et le développement des circuits courts), ou encore 250 millions pour la mer (verdissement des ports, aquaculture, pêche...).

## « Véhicules propres »

Si leur affectation n'est pas encore très détaillée, les principales cibles sont connues. Pour le volet transports – intitulé « infrastructures et mobilités vertes » –, le grand gagnant est le rail, avec 4,7 milliards d'euros qui iront au fret ferroviaire, aux petites lignes,

aux trains de nuit, à l'aide pour la rénovation du réseau, etc.

Les « mobilités du quotidien » emportent 1,2 milliard d'euros, dont une partie servira à accroître l'usage du vélo (pistes cyclables, plan entretien), le reste profitant au développement des transports en commun. La voiture n'est pas oubliée, avec 1,9 milliard d'euros pour les aides à la conversion vers des « véhicules propres » et le système de bonus-malus, sans oublier le parc de l'Etat (180 millions).

Le plan de relance va consacrer une somme importante à la rénovation énergétique, que ce soit celle des bâtiments publics (gendarmerie et police, palais de justice, préfectures, écoles, universités...), avec 4 milliards d'euros, ou celle des bâtiments privés (2 milliards), avec l'extension du dispositif MaPrimeRénov à tous les Français à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, notamment aux propriétaires bailleurs et aux copropriétaires, ce que réclamaient les associations.

Sur l'énergie, 2 milliards d'euros vont financer la filière hydrogène (et 7 milliards annoncés jus-

qu'en 2030). Enfin, 1,2 milliard d'euros ira à la décarbonation de l'industrie et 500 millions seront destinés à l'économie circulaire (recyclage, déchets).

## Ne pas investir dans le « brun »

L'annonce de ces 30 milliards d'euros d'investissements fléchés vers des objectifs écologiques et climatiques ne déplaît pas, bien sûr, aux organisations environnementales. Même si, ainsi que le fait remarquer Anne Bringault, responsable transition énergétique du Réseau Action Climat, « [le ministre de l'économie] Bruno Le Maire avait déclaré, le 27 juillet, devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, que le plan de relance dans son ensemble serait un plan de relance vert, ce qui n'est pas le cas ».

Ces 30 milliards ne suffiront pas à eux seuls à assurer la transition écologique de l'économie, estiment les écologistes. « Ils ne sont que le premier pas, nécessaire, mais ils ne doivent pas être exceptionnels, il faudra investir cette somme pendant dix ans. Surtout, il faudra évaluer l'incidence sur la

baisse des émissions de gaz à effet de serre », insiste le député de Maine-et-Loire (Ecologie Démocratie Solidarité) Matthieu Orphelin.

« C'est un bon début, mais il faut que ces montants soient pérennisés : le climat a besoin d'un effort sur la durée », rappelle aussi Louise Kessler, directrice du programme économie de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE). Selon les chiffres de ce think tank, il faudrait 9 milliards d'euros d'argent public supplémentaires chaque année jusqu'en 2023, puis 22 milliards en plus par an entre 2024 et 2028, pour respecter les objectifs de la stratégie nationale bas carbone dans trois secteurs, les transports, le bâtiment et l'énergie.

Pour réellement favoriser cette transition, l'enveloppe du plan de relance doit en outre « être additionnelle, financer des investissements et non pas combler les déficits liés à la crise, et permettre de structurer des filières, notamment dans la rénovation des bâtiments », ajoute Louise Kessler.

Surtout, investir dans le « vert » n'a de sens que si l'on n'investit

pas dans le « brun », comme l'a rappelé le Haut Conseil pour le climat dans son rapport annuel de juillet. Or, depuis le début de la crise sanitaire, la France a adopté « 43 milliards d'euros d'aides pour les grandes entreprises, dont les industries polluantes comme l'aérien et l'automobile », dans le cadre des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> projets de loi de finances rectificative, « sans réelles contreparties environnementales », dénonce Clément Sénéchal, chargé de campagne climat de Greenpeace France.

Les responsables associatifs s'inquiètent par ailleurs de l'enveloppe de 20 milliards d'euros de baisses d'impôts de production, dont les principaux bénéficiaires pourraient être le secteur financier et les grandes entreprises de l'énergie, ainsi que le milliard alloué à la relocalisation des entreprises, intégrés au plan de relance sans annonce d'écoconditionnalité des aides. Pour Clément Sénéchal, « le « en même temps » ne fonctionne pas dans un monde aux ressources finies ».

RÉMI BARROUX  
ET AUDREY GARRIC

## Energie La France prête à relever le pari risqué de l'hydrogène

L'exécutif prévoit une enveloppe de 2 milliards d'euros pour des investissements dans ce domaine au cours des deux prochaines années

La France va-t-elle se convertir à l'hydrogène, à l'image de l'Allemagne, qui a annoncé, au mois de juin, un plan massif de 9 milliards d'euros sur dix ans ? Dans le cadre du plan de relance, présenté jeudi 3 septembre par le premier ministre, Jean Castex, le gouvernement prévoit une enveloppe de 2 milliards d'euros pour des investissements liés à cette énergie au cours des deux prochaines années.

Plusieurs centaines de millions d'euros seront également consacrés à la recherche et au développement sur le sujet, à travers le programme d'investissements d'avenir. Plus encore, l'exécutif devrait annoncer, dans les jours à venir, un plan sur dix ans, qui pourrait s'élever à 7 milliards d'euros. « C'est l'une des briques les plus importantes de la partie « verdissement » du plan de relance », se félicite-t-on à Matignon, où l'on note qu'il s'agit d'un montant

global élevé et inédit ». A quoi servira cet hydrogène ? D'abord, à décarboner l'industrie, très émettrice de gaz à effet de serre. Ensuite, à développer des applications dans le transport pour se substituer au pétrole, notamment pour les bus, les camions, voire, dans un second temps, les bateaux ou les avions.

Ces annonces illustrent un net revirement de la position française. Il y a quelques mois encore, le gouvernement se montrait peu empressé à mettre en œuvre le plan proposé par l'ex-ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot ; plan qui s'élevait difficilement à 100 millions d'euros, étalés sur trois ans.

« Les planètes se sont alignées récemment. On va vers une nouvelle révolution industrielle ! », s'enthousiasme le député LRM de Dordogne, Michel Delpon. Pendant l'été, le président de la République avait évoqué l'hydrogène à

trois reprises lors de son entretien du 14-juillet, y compris en promettant que cette énergie serait une source d'emplois « pour les jeunes ». Dans le détail, le plan va principalement soutenir la production d'hydrogène décarboné. Aujourd'hui, l'hydrogène, surtout utilisé dans l'industrie, est produit en quasi-totalité en utilisant des énergies fossiles. Mais il peut aussi être obtenu à partir d'électricité, grâce aux parcs éoliens ou solaires. Il est alors considéré comme vert.

## Une promesse floue

« Permettre une production d'hydrogène décarboné le moins cher possible, c'est le point de départ de tout », souligne-t-on à Matignon. Le plan comporte donc des aides au financement des électrolyseurs, ces machines qui permettent de produire de l'hydrogène à partir d'électricité, à la recherche et au développement... A cela

s'ajoute un mécanisme de prix de rachat garanti pour l'hydrogène produit, selon un modèle proche de ce qui existe déjà pour les énergies renouvelables.

Ce soutien sera nécessaire, tant la production d'hydrogène est peu compétitive, en comparaison du pétrole ou du gaz. Mais il risque d'être coûteux, comme l'ont montré les politiques destinées à favoriser le développement de l'éolien ou du solaire. D'après la filière, le montant total de ce coup de pouce pourrait atteindre 3,6 milliards d'euros sur dix ans.

La France risque par ailleurs de se heurter à une limite : actuellement, la trajectoire de développement des énergies renouvelables n'intègre pas la production d'hydrogène. A terme, cela signifie qu'il faudra construire encore davantage de panneaux solaires et d'éoliennes sur le territoire.

Néanmoins, l'hydrogène peut aussi être généré à partir d'électri-

cité produite par des réacteurs nucléaires. Il n'est pas considéré comme vert, mais est tout de même décarboné, puisque les centrales n'émettent pas de dioxyde de carbone directement. C'est la solution retenue par le gouvernement dans un premier temps. L'objectif est de produire le plus d'hydrogène possible, sans s'embarasser de trop de détails.

« On peut produire de l'hydrogène à partir du nucléaire de manière temporaire, mais l'objectif final, c'est de faire de l'hydrogène vert à partir de solaire et d'éolien, par exemple en investissant plus sur l'offshore », tempère le député M. Delpon. Les acteurs du secteur plaident aussi pour de la production d'hydrogène à partir d'énergies fossiles, comme aujourd'hui, mais en ajoutant une technologie qui permet de capturer le carbone et de le stocker. Un motif d'inquiétude pour les associations environnementales, qui y voient une

promesse floue et sans modèle économique. Ce sujet fait l'objet d'un âpre débat à Bruxelles, où les lobbys s'activent pour que l'hydrogène soit considéré comme vert, même s'il n'est pas produit à partir d'énergies renouvelables.

Autre point important : quelle sera la durée des investissements français en la matière ? Le plan allemand esquisse une perspective sur dix ans, et même vingt ans. « Les premières réalisations devront être assez rapides, mais il faut se projeter sur 2030, voire 2050 », explique-t-on à Matignon. « Il est très important d'assurer une visibilité dans la durée », estime Philippe Bouc, président de l'Association française pour l'hydrogène et les piles à combustible, qui représente les intérêts des industriels du secteur. Il plaide notamment pour un « plan plus approfondi, dans la durée, en lien avec l'Allemagne ».

NABIL WAKIM

## Entreprises L'Etat veut renforcer les fonds propres des sociétés

Trois milliards d'euros vont être mobilisés pour consolider le capital de PME et TPE fortement affaiblies par la crise

D'abord éviter aux entreprises de sombrer, grâce aux dispositifs de reports de charges et surtout aux prêts garantis par l'Etat (PGE), les renflouer durablement, ensuite, en renforçant la charpente du navire. En consacrant 3 milliards d'euros du plan de relance au soutien des fonds propres des entreprises, le gouvernement poursuit la logique adoptée dès le début de la crise liée à l'épidémie de Covid-19, avec la priorité donnée à la préservation du tissu économique du pays.

Cette mesure de renforcement des fonds propres – autrement dit, du capital – des entreprises, explique-t-on à Bercy, s'inscrit dans une optique à la fois « défensive » – éviter les faillites – et « offensive » – permettre aux entreprises de se développer. En revanche, l'Etat n'entend pas s'inviter directement au capital de milliers de PME. Il ne fera que garantir de nouveaux prêts participatifs portés par des institutions financières, comme des assureurs ou des investisseurs institutionnels.

Si les mesures du plan d'urgence ont permis à des dizaines de milliers d'entreprises de garder la tête hors de l'eau, elles ont fortement alourdi leur endettement. Plus de 152 milliards d'euros de prêts – dont 120 milliards de prêts garantis par l'Etat – sont venus aggraver le bilan des sociétés françaises, alors qu'elles étaient déjà fortement endettées avant la crise. « La plupart des entreprises pourront

**DEPUIS LA CRISE SANITAIRE, PLUS DE 152 MILLIARDS D'EUROS DE PRÊTS SONT VENUS AGGRAVER L'ENDETTEMENT DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES**

rembourser leur PGE, mais il reste un besoin de fonds propres de l'ordre de 10 milliards à 20 milliards d'euros pour les PME et entreprises de taille intermédiaire [ETI] en particulier », souligne-t-on dans l'entourage du ministre de l'économie. A noter également que le taux d'endettement des sociétés non financières en France représentait, en mars, 75,9 % du produit intérieur brut (PIB), contre 42,6 % en Allemagne ou 64,8 % en Italie.

### Risque de défaillances

« C'est un enjeu pour les entreprises, car les ratios d'endettement sont très regardés par les investisseurs, les prêteurs, les banques, explique un expert de la Banque de France. Avec la crise, il est clair que ces ratios vont se détériorer : les entreprises dont les résultats pourraient être moins bons qu'en 2019 pourront moins qu'avant alimenter leurs fonds propres avec une partie de leurs bénéfices – ce qui va dégrader mécaniquement encore plus leur ratio d'endettement. »

Or, une entreprise trop endettée est une entreprise qui n'a quasiment plus de marge de manœuvre pour investir, et donc pour recruter, innover ou même rembourser ses crédits. « Redynamiser l'activité économique, c'est également faire en sorte qu'elle ne se brise pas contre "le mur de la dette" d'entreprises dans l'incapacité de continuer à investir tout en remboursant les aides dont elles ont pu bénéficier », affirme la Confédération des petites et moyennes entreprises dans son analyse du plan de relance.

Pour l'organisation, le sujet est d'autant plus crucial que l'endettement pèse avant tout sur les petites entreprises. « Pour beaucoup de sociétés, le PGE contracté durant l'été sera dépensé fin septembre ou durant l'automne », confirme Denis Le Bossé, fondateur du cabinet ARC, spécialisé dans le recouvrement de créances.

« Si l'activité ne reprend pas, elles devront alors contracter de nouveaux prêts ou faire entrer de nouveaux investisseurs au capital, à défaut, elles risquent de devoir entrer dans des procédures collectives. » L'enjeu en termes de risque de défaillances est important. Selon l'Observatoire du financement des entreprises, à la fin 2019, donc avant la crise, une TPE sur cinq présentait déjà des fonds propres négatifs ou nuls, contre 7 % des PME.

La part de TPE considérées en difficulté financière, c'est à dire présentant une situation dégradée à la fois dans leurs fonds pro-

pres et leur trésorerie, était alors de 14 %, soit 250 000 TPE sur le 1,8 million de sociétés retenues par l'observatoire dans son analyse. Avec la crise liée au Covid-19, la probabilité que ces chiffres se soient aggravés est forte.

Concrètement, comment l'Etat va-t-il pouvoir aider les entreprises à se reconstituer ces fameux fonds propres, qui permettent d'abord de « rassurer son banquier », selon l'expression de Gabriel Artero, le président du syndicat CFE-CGC de la métallurgie ? En apportant sa garantie – à concurrence de 3 milliards d'euros –, l'Etat espère déclencher de 10 milliards à 15 milliards d'euros de prêts à long terme. Et tout particulièrement des prêts dits « participatifs », qui seront accordés par des institutions financières : fonds d'investissement, assureurs, investisseurs institutionnels, fonds de capital-investissement.

L'Etat peut également intervenir par le biais de la banque publique d'investissement Bpifrance. « L'intérêt pour un créancier d'accorder ce genre de prêts, c'est qu'il bénéficie d'un rendement plus élevé, en contrepartie de la subordination, ce qui signifie que ce sont les derniers à être remboursés, après les autres créanciers, mais avant les actionnaires », analyse Laurent Quignon, responsable de l'économie bancaire chez BNP Paribas.

Le risque pris par le prêteur est cependant mieux rémunéré. Reste à savoir à quel taux seront proposés ces prêts – le sujet est toujours en discussion à Bercy – et si les prêteurs accepteront de jouer le jeu du « volontarisme » économique. En tout cas, pas question d'accorder ces prêts tous azimuts, a averti Bruno Le Maire, le ministre de l'économie : il faut que « les fonds garantis par l'Etat financent des entreprises viables économiquement », a-t-il insisté. Et Reste à trier le bon grain de l'ivraie. ■

BÉATRICE MADELINE

## Transports Vers un rebond du ferroviaire

Près de 5 milliards d'euros seront attribués au secteur, pour offrir une alternative « attractive et efficace » au transport routier

Le transport ferroviaire, ébranlé par la crise sanitaire qui a vidé les rames de banlieue, les TER et les TGV, a été bien moins aidé que le secteur aérien, objet de toutes les attentions avec un plan de soutien de 7 milliards d'euros à Air France.

Dans le volet transport du plan de relance, il bénéficiera finalement de près de 5 milliards sur les 11 milliards attribués aux différents types de mobilité, l'autre moitié allant aux véhicules électriques ou au déploiement des bornes de recharge. « Nous irons plus loin, plus fort pour développer les transports plus propres : le train, les véhicules électriques, mais aussi les transports en commun et le vélo », assure le chef de l'Etat, Emmanuel Macron.

Selon le découpage du plan, les transports figurent dans l'un de ses trois principaux chapitres, la transition écologique (37 milliards), signe de la volonté de l'inscrire dans sa politique environnementale. Il est prévu 1,2 milliard d'euros au profit des transports « du quotidien », y compris le déploiement des aides à l'usage du vélo, lancées durant la crise sanitaire. L'Etat aidera les villes à financer pistes cyclables et places de stationnement sécurisées.

Cette enveloppe doit aussi les pousser à développer les transports en commun (trains ou tramways, lignes de bus en site propre...). Elle doit compléter les crédits des collectivités pour permettre un investissement total de près de 5 milliards (avec un potentiel de 55 000 créations d'emplois), d'après le gouvernement, qui veut, entre autres, améliorer le RER en région parisienne, mais aussi les réseaux en province et en outre-mer.

### Accroître l'offre de trains

Mais la plus grosse part de l'enveloppe (4,7 milliards) sera affectée au soutien du secteur ferroviaire annoncé par le premier ministre, Jean Castex, dans sa déclaration de politique générale. Objectifs du gouvernement : « offrir une alternative attractive et efficace au transport routier », pour les passagers et les marchandises, et réduire les émissions de dioxyde de carbone ainsi que la pollution générées par les transports.

L'effort portera sur l'amélioration du réseau où la circulation est intense, notamment les nœuds ferroviaires autour des métropoles, afin d'accroître l'offre de trains. Si la relance des trains de nuit – un Paris-Nice et un Paris-Tarbes en 2022, en plus des Paris-Cerbère et Paris-Brian-

çon – semble anecdotique, celle du fret est un projet plus ambitieux et plus difficile. Le train n'assure que 10 % du transport de marchandises, bien moins qu'en Allemagne ou en Autriche.

Il fera l'objet d'appels à manifestation d'intérêt, qui devront être économiquement viables. La « ligne des primeurs » reliant Perpignan à Rungis rouvrira « dans les prochains mois », a annoncé M. Castex au mois de juillet. Il souhaite même qu'elle aille « sur un axe plus large d'Anvers à Barcelone ». Et, plus généralement, qu'on développe les « autoroutes ferroviaires » transportant de nombreux poids lourds. Aujourd'hui, cinq autoroutes sont déjà en service sur l'ensemble du territoire.

### Désenclavement

Autre point, politiquement sensible pour nombre d'élus : l'avenir des 9 100 kilomètre de petites lignes. En 2018, elles avaient été condamnées à mort par le rapport Spinetta. L'ex-PDG d'Air France jugeait « impensable de consacrer près de 2 milliards d'euros à seulement 2 % des voyageurs ». Le mouvement des « gilets jaunes » a changé la donne : l'heure est au désenclavement de certaines parties du territoire.

En février 2020, le gouvernement a indiqué que les 1500 kilomètres où le trafic est le plus dense resteront à la charge exclusive de SNCF Réseau. Les autres lignes seront soit cogérées et cofinancées par la SNCF et les régions, soit transférées à ces collectivités, qui pourront en confier la gestion à des opérateurs privés.

Matignon précise que ces 4,7 milliards du plan de relance n'intègrent pas d'éventuelles aides au secteur (recapitalisation, reprise de dette...). Notamment à la SNCF, qui a annoncé une perte de plus de 4 milliards en raison de la crise sanitaire, et qui sera aidée à hauteur de plusieurs milliards.

Il n'en demeure pas moins que l'industrie ferroviaire nourrit de vives inquiétudes pour ses commandes. Dans un entretien au Monde, le 2 septembre, le PDG d'Alstom, Henri Poupart-Lafarge, invitait l'Etat à « soutenir les opérateurs comme les régions », qui remplissent ses carnets de commandes. Quant à Valérie Pécresse, présidente de la région Ile-de-France, elle demande de compenser la perte de 2,6 milliards d'Ile-de-France Mobilités liée à la décision de confiner la population. Une facture qui s'élève à 4 milliards au niveau national. ■

JEAN-MICHEL BEZAT

## Collectivités Les territoires en première ligne pour la mise en œuvre du plan

Une contractualisation accrue avec les régions et les départements est prévue

Un maître mot revient dans tous les discours gouvernementaux concernant la mise en œuvre du plan de relance de 100 milliards d'euros présenté jeudi 3 septembre en conseil des ministres : la territorialisation. « C'est un aspect majeur de sa réussite et de la consommation rapide des crédits », défend-on dans les sphères gouvernementales.

Cette territorialisation devrait reposer sur deux principes : la déconcentration d'une partie des crédits affectés au plan de relance, gérés par les préfets de région et de département, et la contractualisation avec les collectivités territoriales concernées, en premier lieu les régions. Celle-ci passera notamment par la prochaine génération de contrats de plan Etat-région (CPER) couvrant la période 2021-2027. D'où l'importance de l'accord de méthode signé le 30 juillet par le premier ministre, Jean Castex, et le président de Régions de France, Renaud Muselier, qui sera formalisé le 10 septembre à Matignon en présence de l'ensemble des présidents de région. L'Etat devrait s'engager à hauteur de 20 milliards d'euros, et un travail interministériel a été lancé afin d'identifier les mesures du plan de relance qui pourraient être contractualisées dans les CPER.

Encore faut-il, au préalable, lever une hypothèque. Un des volets les plus immédiats, sonnants et trébuchants, du plan de relance concerne la baisse de 10 milliards d'euros par an, à partir de 2021, des impôts de production, une fiscalité que le premier ministre avait jugée « punitive pour notre industrie » lors de son discours à l'université de rentrée du Medef, le 26 août. Elle pèse pour 3,2 % du produit intérieur brut en France contre 1,6 % dans la zone euro, rappelle le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire.

### Diminution des recettes

Cette baisse des impôts de production devrait reposer sur une réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), correspondant à la part perçue par les régions, soit 6,8 milliards d'euros de recettes qui seront compensés par une fraction équivalente de la TVA nationale. Elle passerait également par une réforme de la valeur locative des établissements industriels (TFPB), à hauteur de 1,75 milliard d'euros, et de la cotisation foncière des entreprises (CFE), pour un montant de 1,54 milliard. Là, ce sont les communes et les intercommunalités qui verraient leurs recettes diminuer. Dans un courrier adressé fin

**POUR L'HEURE, LA DÉCONCENTRATION DES CRÉDITS NE CONCERNE QU'ENVIRON 2 MILLIARDS D'EUROS, SOIT À PEINE 2 % DU PLAN DE RELANCE**

août aux associations d'élus, M. Le Maire assure que « les effets de cette réforme sur les communes et les EPCI devront être intégralement neutralisés », en préservant l'« intéressement local à l'accueil des industries ». Il propose un mécanisme consistant à « verser à chaque collectivité le même montant de TFPB et de CFE que les établissements industriels du territoire : pour 1 euro payé par l'entreprise, 1 euro payé par l'Etat », ce qui garantirait une compensation « certaine, dynamique et territorialisée ». Une nouvelle réunion de concertation doit avoir lieu dans les prochains jours à Bercy. L'arbitrage définitif se fera probablement à Matignon.

Outre cet aspect fiscal, plusieurs questions demeurent. Tout d'abord sur le montant des crédits gérés de manière décon-

centrée. Pour l'heure, selon les informations que nous avons pu collecter, cela ne concerne qu'environ 2 milliards d'euros, soit à peine 2 % du plan de relance. L'objectif serait d'arriver à une enveloppe de l'ordre de 10 milliards d'euros. Cela suppose que les différents ministères concernés acceptent de voir régionalisée et déconcentrée au niveau des préfets la gestion d'une partie des mesures dont ils ont la charge. « Il faut faire en sorte que tout ne soit pas géré de Paris et que ça se gère avec les collectivités », plaide un membre du gouvernement. Encore faut-il que cet état d'esprit soit partagé par tous ses collègues.

Enfin, afin de garantir une utilisation rapide des crédits, bon nombre de mesures du plan de relance passeront par des dispositifs déjà existants, ce qui peut laisser croire qu'il s'agit de crédits recyclés. Le gouvernement s'en défend. « Nous ne sommes pas dans la machine à laver. On ne recycle pas, assure un haut responsable. On utilise ce qui était déjà dans les tuyaux en rajoutant des financements nouveaux, dans une logique de booster. » Il conviendra cependant de veiller à ce que la fongibilité des crédits préconisée par l'exécutif ne devienne pas une partie de bonneteau. ■

PATRICK ROGER

### 6,5 milliards d'euros pour l'emploi

Le plan de relance contient des mesures en faveur de l'emploi dont une large partie avait déjà été présentée en juin et en juillet. Il s'agit, en particulier, d'aides financières aux entreprises qui recrutent des jeunes : primes à l'embauche d'une personne de moins de 26 ans, subventions pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, extension du service civique, développement de « parcours d'accompagnement » (à travers, entre autres, la « garantie jeune » et des contrats aidés), etc. Quelque 6,5 milliards d'euros avaient été annoncés à ce titre. Parmi les nouveautés dévoilées jeudi 3 septembre, il y a un gros programme de formation pour les salariés qui travaillent dans des entreprises recourant au chômage partiel – de droit commun ou de longue durée. Soit un effort supplémentaire d'un milliard d'euros, selon une source gouvernementale. L'exécutif entend aussi soutenir les actifs employés dans des secteurs en déclin pour qu'ils se reconvertisent vers des « métiers d'avenir ».